

CONCOURS 2019 « CONTRATS DOCTORAUX »

ATTENTION : Le dossier doit impérativement être envoyé à la gestionnaire du département dans lequel vous êtes candidat.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature se compose de deux parties : un document électronique à déposer via un lien et un dossier papier. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Composition du dossier complet :

En format électronique :

Le projet de recherche détaillé sur 2 pages¹ avec nom et signature du Directeur de thèse (ainsi que la liste des 5 principales publications récentes de l'équipe). Ce document doit être déposé sur le lien de dépôt prévu à cet effet.

En format papier :

- Un Curriculum Vitae avec vos coordonnées précises (adresse, courriel, téléphone) pour vous adresser les convocations pour l'audition devant le Jury.
- la Fiche « Cours Académique » complétée accompagnée du relevé des notes et classement **final** de licence (L3) et Master (M1, M2 ou DEA). Joindre une copie de vos notes et classements obtenus. Les candidats pourront faire parvenir les notes du M2 après le 1 juin (en fonction de la date d'obtention de leur M2). Dans ce cas, le préciser sur le dossier de candidature. Pour qu'un stage soit pris en compte il est impératif de fournir une attestation de stage. Cela peut être une attestation du responsable de stage, de l'unité,... ou encore une copie de la convention de stage)
- 1 exemplaire agrafé du projet de recherche (2 pages maximum) en indiquant le nom et signature du Directeur de thèse, l'intitulé de l'équipe d'accueil ainsi que votre nom et prénom en haut à gauche. La liste des publications est à indiquer à la suite du projet (ne pas joindre les photocopies des articles).

¹ Ne pas joindre uniquement le résumé demandé sur l'appel à projets diffusé sur le site internet. Le projet de thèse doit être détaillé sur deux pages y compris les principales publications du laboratoire d'accueil.

Les candidats devront faire parvenir leur dossier de candidature complet aux gestionnaires des Départements concernés au plus tard le :

29 mai 2019, midi.

Le dossier doit impérativement être envoyé à la gestionnaire du département dans lequel vous êtes candidat.

Les documents du dossier au format papier sont à transmettre aux gestionnaires par courrier postal à l'adresse suivante :

A l'attention de Mme Mélanie KOT
ED BIO SPC (Départements DGNRV et IM)
Institut de Formation Doctorale–
Université Paris Descartes
12 rue de l'Ecole de médecine
75006 PARIS

A l'attention de Mme Nouha LAHIANI
Université Paris Diderot – Paris 7
UFR Sciences du Vivant
Ecole Doctorale BIO SPC (Départements IMMUNO et BCMPP)
Bâtiment Lamarck (Aile B)
Pièce RH 71 (RdC)- Case Courrier 7136
35 rue Hélène Brion
75205 PARIS Cedex 13

Le document au format électronique doit être déposé sur le lien de dépôt suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSco-xwynwWtMjWRv9BLmpWKR8osIS_bTKQ2UUbe5ziJiJbmBw/viewform?usp=sf_link

Un candidat à un contrat doctoral ne pourra concourir qu'une seule fois et donc ne pourra pas être candidat les années suivantes en cas d'échec

Il est possible de retirer sa candidature jusqu'à la veille du concours.

Présélection des dossiers

Une présélection sera faite si le nombre de candidats excède trois fois le nombre de contrats attribués aux Départements. La présélection se fera par un jury constitué de membres des bureaux des départements de l'école doctorale à partir des dossiers transmis par les candidats.

Organisation du Concours

Une convocation sera adressée à chaque étudiant(e). Les candidats devront accuser réception de la convocation par retour de courriel.

Les candidats seront auditionnés par le Jury de l'Ecole Doctorale le :

- ✓ **le 28 Juin** : Département Biologie Cellulaire & Moléculaire, Physiologie & Physiopathologie (BCMPP)
- ✓ **le 01 Juillet** : Département Développement, Génétique, Neurobiologie, Reproduction et Vieillesse (DGNRV)
- ✓ **le 02 Juillet** : Département d'Immunologie (IMMUNO)
- ✓ **le 03 Juillet** : Département Infectiologie Microbiologie (IM)

La présentation orale consistera en 10 minutes d'exposé portant sur le projet de thèse et 10 minutes de discussion avec le Jury (présentation POWERPOINT).

Le classement des candidats au concours sera déterminé par une note dans laquelle entreront :

- pour 40% la note du cursus antérieur prenant en compte les notes et le rang de classement de L3, M1 et **M2 (classement final)**, la note est déterminée à l'aide de la grille accessible sur le site de l'école doctorale (**grille note académique**)
- Pour 60% la note attribuée par le Jury de l'Ecole Doctorale à l'issue de la présentation orale faite par chaque candidat devant le Jury (**grille d'évaluation**).

Composition du Jury de l'Ecole Doctorale

Le Jury, qui est constitué d'au moins 6 membres, rassemble des experts de toutes les disciplines du département concerné, certains d'entre eux étant des membres extérieurs, les autres étant des statutaires des équipes d'accueil de doctorants. Tous les statutaires d'équipes d'accueil de doctorants qui présentent un candidat à un contrat doctoral ne participent pas au jury. Les représentants des doctorants au Conseil de l'Ecole seront présents à titre d'observateurs. Si le nombre de candidats est trop élevé pour que le jury puisse se dérouler sur une seule journée, le jury est divisé en deux sous-jurys d'au moins six membres chacun.

Résultats du concours

Les résultats du concours seront affichés sur le site internet de l'école doctorale.

Seul sera communiqué le classement des étudiants (les notes d'oral et de cursus antérieur, tout comme les grilles, ne seront pas transmises aux candidats).